


RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

| | | | |
|-------------------------------|--|--|--|
| Forme du produit | : Substance |  www.ghlinc.com | Distribué par / Distributed by : Groupe Horticole Ledoux inc. 785, rue Paul Lussier, Ste-Hélène de Bagot Québec, Canada, J0H 1M0 Tel. : 1 (888) 791.2223 |
| Nom commercial | : Monafos | | |
| Numéro CE | : 231-764-5 | | |
| n° CAS | : 7722-76-1 | | |
| Numéro d'enregistrement REACH | : 01-2119488166-29 | | |
| Type de produit | : Matière pure | | |
| Formule brute | : NH4H2PO4 | | |
| Synonymes | : ADP / ammonium acid phosphate / ammonium biphosphate / ammonium dihydro orthophosphate / MAP | | |
| Groupe de produits | : Matière première | | |
| N° BIG | : 14612 | | |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

| | |
|--|---|
| Spec. d'usage industriel/professionnel | : Industriel |
| Utilisation de la substance/mélange | : Fertilizer Food industry: additive |
| Fonction ou catégorie d'utilisation | : Engrais |

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Anorel NV
 Lintsesteenweg 632
 2540 Hove
 T +3234880233
anorel@anorel.net - www.anorel.net

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|----------|--|--|---|-------------|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel | +32 70 245 245 | |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U. | 4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01 | +33 2 4148 2121 | |
| Grèce | Poisons Information Centre Children's Hospital "Aglala, Kyriakou" | 11527 Athens | +30 10 779 3777 | |
| Suisse | Centre Suisse d'Information Toxicologique Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Centro Svizzero d'Informazione Tossicologica | Freiestrasse 16 8032 Zürich | +41 44 251 51 51 (de l'étranger) 145 | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

| | |
|--|-------|
| Fermeture de sécurité pour enfants | : Non |
| Indications de danger détectables au toucher | : Non |

Monafos

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Type de substance : Monoconstituant
Nom : ammonium dihydrogen phosphate
n° CAS : 7722-76-1
Numéro CE : 231-764-5

| Nom | Identificateur de produit | % |
|-------------------------------|--|-----|
| ammonium dihydrogen phosphate | (n° CAS) 7722-76-1 (Numéro CE) 231-764-5 (N° REACH) 01-2119488166-29 | 100 |

Textes des phrases H: voir section 16.

3.2. Mélange

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Consulter un médecin en cas de malaise. Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles resp.: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime(ne pas réchauffer).

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Troubles respiratoires: consulter un médecin/service médical.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par mesure de précaution. Ne pas faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Inhalation de poussière. Toux. Irritation des muqueuses nasales.
Symptômes/lésions après contact oculaire : Irritation légère. Rougeur du tissu oculaire.
Symptômes/lésions après ingestion : En cas d'ingestion de grandes quantités : nausées, vomissements.
Symptômes chroniques : Contact répété. Risque d'inflammation des voies aériennes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés : Inconnu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible.
Danger d'explosion : Pas de données fiables disponibles.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Echauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage. Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation.
Instructions de lutte contre l'incendie : Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée.
Protection en cas d'incendie : Echauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Monafos

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Vêtements de protection. Gants. Production de nuage de poussières : appareil à oxygène/air comprimé. Danger de réactivité : appareil à oxygène/air comprimé. Danger de réactivité : combinaison étanche aux gaz.
- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Délimiter la zone de danger. Éviter de la poussière. Pas de flammes nues. Nettoyer les vêtements contaminés. Rester du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation.
- Mesures antipoussières : Nuages de poussières:fermer portes et fenêtres aux alentours. Dégagement de poussières:se tenir du côté d'où vient le vent.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés. Rabattre/diluer le nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée. Voir "Manipulation" pour choisir le matériau d'emballage approprié. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Rabattre/diluer le nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée. Réaction: diluer gaz/vapeur toxique avec eau pulvérisée.
- Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. See "Material-handling" for suitable container materials. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Éviter toute formation de poussière. Se conformer aux réglementations en vigueur. Maintenir les emballages bien fermés. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Observer l'hygiène usuelle.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de sources d'ignition. sources de chaleur.
- Interdictions de stockage en commun : Tenir à l'écart de. Acides forts, bases fortes et agents oxydants.
- Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit sec. conforme à la réglementation. Conserver à température ambiante.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : refermable. Nettoyer. correctly labelled. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
- Matériaux d'emballage : SUITABLE MATERIAL: stainless steel. paper. synthetic material. glass. MATERIAL TO AVOID: steel. iron. aluminium.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Monafos

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

| | |
|---|---|
| Vêtements de protection - sélection du matériau | : GIVE EXCELLENT RESISTANCE: No data available. GIVE GOOD RESISTANCE: No data available. GIVE LESS RESISTANCE: No data available. GIVE POOR RESISTANCE: No data available |
| Protection des mains | : Gloves |
| Protection oculaire | : Safety glasses. Si dégagement de poussières: lunettes de protection. Lunettes de sécurité |
| Protection de la peau et du corps | : Protective clothing |
| Protection des voies respiratoires | : Dust production: dust mask with filter type P1 |
| Contrôle de l'exposition de l'environnement | : Éviter le rejet dans l'environnement. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| État physique | : Solide |
| Apparence | : Poudre cristalline. |
| Masse moléculaire | : 115,03 g/mol |
| Couleur | : blanc. |
| Odeur | : Odourless. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 3,6 - 4,0 (1 %) |
| pH solution | : 1 % |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : 190 °C |
| Point de congélation | : Non applicable |
| Point d'ébullition | : Not applicable |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Température d'auto-inflammation | : Non applicable |
| Température de décomposition | : > 190 °C |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Ininflammable |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Non applicable |
| Masse volumique | : 1803 kg/m ³ (19 °C) |
| Solubilité | : Soluble dans l'eau. Eau: 38 g/100ml |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Non applicable |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Non applicable |

9.2. Autres informations

| | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| Energie minimale d'ignition | : >= |
| Teneur en COV | : Not applicable |
| Autres propriétés | : Substance has acid reaction. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

On heating/burning: release of toxic and corrosive gases/vapours (ammonia, nitrous vapours, phosphorus oxides). Reacts with (strong) oxidizers: (increased) risk of fire/explosion. Reacts violently with (some) acids. Reacts with (some) bases: release of corrosive gases/vapours (ammonia).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Monafos

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Monafos (7722-76-1)

| | |
|--------------------|-----------------------|
| DL50 orale rat | 5750 mg/kg (Rat) |
| DL50 cutanée lapin | > 7940 mg/kg (Rabbit) |

| | |
|---|-------------------------------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé pH: 3,6 - 4,0 (1 %) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé pH: 3,6 - 4,0 (1 %) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Mutagenicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé |
| Danger par aspiration | : Non classé |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|--------------------|---|
| Ecologie - général | : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. |
| Ecologie - air | : Non dangereux pour la couche d'ozone. |
| Ecologie - eau | : Pollue faiblement l'eau (eaux de surface). peu nocif pour les poissons. Changement de pH. Peut causer une eutrophisation à très faible concentration. Données insuffisantes concernant l'écotoxicité. |

Monafos (7722-76-1)

| | |
|----------------|----------------------|
| CL50 poisson 1 | 155 ppm (LC50; 96 h) |
|----------------|----------------------|

12.2. Persistance et dégradabilité

Monafos (7722-76-1)

| | |
|------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible. |
|------------------------------|--|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Monafos (7722-76-1)

| | |
|------------------------------|--------------------------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Faible potentiel de bioaccumulation. |
|------------------------------|--------------------------------------|

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--|--|
| Méthodes de traitement des déchets | : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. |
| Recommandations pour l'élimination des déchets | : Eliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée. Ne pas déverser dans les eaux de surface. |
| Indications complémentaires | : Déchet non dangereux. |
| Code catalogue européen des déchets (CED) | : 06 03 14 - sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13 |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non soumis

- Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Non soumis

- Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Non soumis

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Non soumis

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Monafos

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Monafos n'est pas sur la liste Candidate REACH

Monafos n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : Not applicable

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe

WGK remarque

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV

- : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau
- : Classification water polluting based on the R-phrases in compliance with Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) of 27 July 2005 (Anhang 3)
- : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

SZW-lijst van mutagene stoffen

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

- : La substance n'est pas listée
- : La substance n'est pas listée
- : La substance n'est pas listée
- : La substance n'est pas listée
- : La substance n'est pas listée

Danemark

Remarques concernant la classification

- : Emergency management guidelines for the storage of flammable liquids must be followed

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit